CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
la roche sur foron

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 07 OCTOBRE 2026 à 18 h 30 –
Mairie - salle des commissions

N° DCA2026-10-07/01

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;
Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA, Alain COSTA, Jacqueline ODOIX, Marc PATUREL, Claire POULIN, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ, Virginie VAILLIER, Martine VIX ;
Excusés avec procuration : Claire-Zoé BALAS (procuration à B. CHAMBOURDON), Patrick BIDAUD (procuration à S. HADDOUR), Cyril KERGADALLAN (procuration à A. TOUATAM) ;

Membres votants : 17

Objet : Budget primitif 2027 de la résidence autonomie Le Rocailles du Verger

Présentation du budget primitif 2027 de la résidence autonomie les Rocailles du Verger.

Le budget de la résidence autonomie les Rocailles du verger est construit en tenant compte des propositions d'évolutions tarifaires pour 2027.

Le taux d'occupation des logements retenu pour la construction du budget est de 88% contre 77% au budget précédent, ce qui représente 46 logements occupés tout au long de l'année sur les 52 que compte la résidence, auquel s'ajoutent 3 à 4 locations à des étudiants.

Au niveau des recettes de restauration le budget est construit sur une estimation d'environ 14000 repas résidents et 800 repas d'extérieurs payants.
Quelques recettes mineures viennent s'adjoindre, telles que la location de garages et de caves, des prestations de ménage et de blanchissage. On notera le soutien du département au titre du forfait autonomie pour 19 500€.

Les dépenses d'exploitation se répartissent dans 3 chapitres budgétaires :
*Les dépenses d'exploitation courante qui sont liées en partie au niveau d'activité de la résidence,
*Les dépenses de personnel et assimilées,
*Les dépenses de structure qui peuvent être qualifiées de frais fixes en raison de leur indépendance par rapport au niveau d'activité de la résidence.

Pour 2027 les dépenses d'exploitation courante, comprenant principalement les fluides et l'alimentation sont attendues en hausse de l'ordre de 7% une fois la réserve de 2026 de 10 000€ qui provenait de l'affectation du résultat retraitée. Cette hausse s'explique par des facteurs :
- Conjoncturels : hausse du coût des énergies,
- De fréquentation : augmentation du poste alimentaire mais compensé par la hausse des recettes,
-Techniques abondement du compte 6068 pour des travaux réalisés en régie et qui auparavant étaient comptabilisés au compte 61521.

Les charges de personnel seront en hausse de 4.9% (+18K€)

Cette augmentation s'explique pour 1/3 par les évolutions de carrières et pour 2/3 par le renforcement en heures équivalent à 0.35 ETP réparti par part égale entre l'animation, les techniques et l'administratif
Le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) est de 8.44 ETP contre 8.09 ETP en 2026, 8.49 ETP en 2025 et 8.8 ETP en 2024.

Les dépenses de structure comprennent le loyer, l'entretien-maintenance du bâtiment et des équipements.
Les dépenses de structure sont, une fois retraitée une réserve 2026 de 10 000€ provenant de l'affectation du résultat, en baisse de 10 000€ (-4%). Avec une diminution du poste maintenance (compte 6156 – ajustement téléalarme et nouveau contrat sur les portes automatiques) et une baisse du niveau des amortissements.

Malgré un taux d'occupation en progression mais avec des charges de structure élevées, il est nécessaire d'inscrire une subvention d'équilibre de 143 405€ du CCAS au budget primitif. La subvention est cependant en baisse de 44 527€ (-24%) pour la troisième année consécutive.

La section d'investissement du budget 2027 dispose d'un autofinancement de 8 769€. Cette somme pourrait être consacrée à la réhabilitation d'un studio et/ou à l'acquisition d'équipements.

Le budget s'équilibre de la manière suivante :

Section d'exploitation équilibrée à : 903 536 €
Section d'investissement équilibrée à : 10 000 €

Le Conseil d'Administration après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, **par 17 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION »** :

- **APPROUVE** le budget primitif 2027 de la résidence autonomie les Rocailles du Verger.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 08 octobre 2026
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 16.10.2026
Publié le 16.10.2026
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON

LA ROCHE-SUR-FORON (Haute-Savoie) Centre Communal d'Action Sociale

LA ROCHE-SUR-FORON (Haute-Savoie) Centre Communal d'Action Sociale